

## Bulletin d'adhésion 2025

M. – Mme – Mlle \_\_\_\_\_

demeurant \_\_\_\_\_

 \_\_\_\_\_ e-mail \_\_\_\_\_

Propriétaire de :

Commune (s)	N° parcelles (exemple : ZF20)	Surface(ha-a-ca)

♦ déclare adhérer à l'Union syndicale "Forestiers Privés de la Meuse" et règle le montant de sa cotisation pour 2025, soit :

Pour les propriétés de 0 à 3,9 ha Forfait 15,00 € ..... = **A** ..... €

Pour les propriétés de 4 à 9,9 ha Forfait 20,00 € ..... = **B** ..... €

Pour les propriétés > à 10 ha 1,70 € x ..... ha a ca = **C** ..... €

**Dont pour l'assurance RC montant fixé 0,27 € x ..... ha a ca**

**Total à régler : A ou B ou C = .....€**

Notre syndicat dispose du logiciel de gestion des adhérents prôné par notre fédération nationale. Avec ce nouveau logiciel, très performant et précis, la commune sur laquelle vous êtes propriétaire doit impérativement être renseignée, ainsi que la surface exacte de la propriété (arrondie à l'ha). Si vous êtes propriétaire sur plusieurs communes, la surface - par commune - doit être individuellement précisée. Si certaines de vos parcelles sont situées dans un autre département, il faut également le préciser. Cette "fiche adhérent" servira de justificatif auprès de notre assurance responsabilité civile en cas de sinistre. Toute adhésion souscrite entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 septembre entraîne le versement de la totalité de la cotisation annuelle. Toute adhésion souscrite à partir du 1<sup>er</sup> octobre couvre le dernier trimestre de l'année en cours ainsi que la totalité de l'année suivante.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature

Règlement par virement bancaire : **RIB : FR76 1610 6400 0100 8703 8205 013**

Ou par chèque à l'ordre de FRANSYLVA 55.

*NB : Il y a lieu de remplir un bulletin d'adhésion par raison sociale (exemple si vous êtes personnellement propriétaire et si en plus vous avez un groupement forestier, il faut deux bulletins séparés)*